



Je suis préparateur en pharmacie

Je souhaite évoluer vers un autre métier préparateur en pharmacie hospitalière



MÉTIER

À l'hôpital ou en clinique, le **préparateur en pharmacie hospitalière** seconde le pharmacien dans la gestion, l'approvisionnement et la dispensation des médicaments et autres produits de santé (délivrés via le personnel de santé), à la réalisation des préparations, à la division des produits officinaux. Il intervient également sur des produits très spécifiques, comme les produits cytostatiques (destinés à lutter contre le cancer). Il peut être aussi chargé de préparer des médicaments radiopharmaceutiques et d'opérations de stérilisation. Ce métier s'exerce sous statut de salarié du privé ou de la fonction publique hospitalière.

ACCÈS AU MÉTIER

Le diplôme est obligatoire. L'accès au métier et au diplôme est réservé aux titulaires du BP de préparateur en pharmacie.

FORMATION, CERTIFICAT OU DIPLÔME

Niveau 6

- **Diplôme d'Etat de préparateur en pharmacie hospitalière.**

La formation d'une durée de 1 an, à condition d'être titulaire du BP ou du DEUST de préparateur / technicien en pharmacie, est dispensée par les centres de formation de préparateur en pharmacie hospitalière (CFPPH). Elle est accessible en formation initiale, formation continue, contrat d'apprentissage et VAE.

Pour devenir titulaire du diplôme, le préparateur devra également obtenir l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence.

PARCOURS DE MOBILITÉ

Le préparateur en pharmacie d'officine peut évoluer vers le métier de préparateur en pharmacie hospitalière puisqu'il a le diplôme de base pour ce métier. Cependant, il devra obtenir le diplôme de préparateur en pharmacie hospitalière qui nécessite une année de formation complémentaire. En fonction de son âge et de son expérience, le parcours d'accès à la certification peut être différent :

- apprentissage pour les personnes âgées de moins de 29 révolus, recrutés comme apprentis par un établissement hospitalier après entretien avec un jury ;
- formation initiale ou continue sous réserve d'admission aux épreuves de sélection ;
- VAE sous réserve d'une expérience de 1 607 heures en pharmacie à usage intérieur (PUI) et de validation des modules.

COMPÉTENCES TRANSFÉRABLES

Indications synthétiques sur les activités du métier de préparateur en pharmacie dont les compétences sont transférables pour l'exercice du métier de préparateur hospitalier.

Activités de préparateur en pharmacie	Degré de transférabilité vers préparateur hospitalier
Approvisionnement de l'officine	😊
Mise en oeuvre d'actions de prévention	😐
Préparations officinales	😊
Délivrance des médicaments ou produits pharmaceutiques avec ou sans ordonnance	😊



Fort



Faible ou partiel

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR/À DÉVELOPPER

- Approfondissement et acquisition des compétences spécifiques d'une pharmacie hospitalière.

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

L'activité s'effectue en hôpital public ou privé.

Les horaires de travail sont adaptés aux plages d'ouverture (7 jours sur 7).



ALLER PLUS LOIN

- www.orientation.com
- www.cfdc.aphp.fr
- France compétences

Afin d'en faciliter la lecture, les termes de cette fiche sont au masculin sans contrevenir au principe d'égalité entre les femmes et les hommes.